

CONFERENCE MONDIALE SUR LE DEVELOPPEMENT DES VILLES
(Porto Alegre, Février 2008)

**Intervention de Franck Barrau, secrétaire général du Secrétariat international
permanent droits de l'Homme et gouvernements locaux –SPIDH.**

Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Merci à Eva Garcia Chueca qui nous a rappelé l'historique du groupe de travail sur la Charte-agenda mondiale des droits de l'Homme dans la ville.

La Ville de Nantes, en France, a donc repris l'animation de ce groupe de travail. Mais quand je parle de Nantes, il est nécessaire que je sois plus précis dans la présentation des acteurs nantais qui agissent dans le domaine des droits de l'Homme en relation avec les gouvernements locaux.

Certains d'entre vous ont peut-être entendu parler ou ont pu – même – participer au Forum mondial des droits de l'Homme qui est organisé tous les deux ans à Nantes depuis l'année 2004. C'est une manifestation encore jeune puisque nous organisons en ce moment la 3^e édition qui se déroulera du 30 juin au 3 juillet 2008. Événement ouvert à toutes et à tous, sans frais d'inscription, auquel j'ai le plaisir de vous inviter très cordialement.

A l'origine, c'est l'UNESCO – et, plus particulièrement, le Secteur des sciences humaines et sociales dirigé par Pierre Sané qui a imaginé le concept de ce Forum. A savoir : organiser une rencontre régulière de tous les acteurs du domaine des droits de l'Hommes réunis sur un pied d'égalité pour un moment de libre dialogue, d'échange de

connaissances et, surtout, d'expériences et de bonnes pratiques. Avec l'espoir que cette rencontre permette de développer et de renforcer les réseaux existants - voire d'en créer de nouveaux, considérant que ces réseaux sont plus que jamais indispensables à la réalisation des droits de l'Homme.

Une première édition du Forum a eu lieu à Nantes en 2004 sous la responsabilité éditoriale de l'UNESCO. Il a rassemblé un millier de participants représentant environ 70 nationalités. En juillet 2006, un deuxième Forum a été organisé sous la responsabilité globale, cette fois, des collectivités locales de Nantes et de sa région qui se sont mobilisées pour produire cet événement international : 1200 participants étaient présents, représentant autant de pays qu'en 2004, avec un renforcement notable de la présence des organisations non-gouvernementales.

Lors de ce deuxième Forum, l'UNESCO était toujours présente, apportant son expertise scientifique mais la communauté urbaine de Nantes, la Région des Pays de la Loire, le Département de Loire-Atlantique ont pris le relais de l'organisation internationale en s'interrogeant, particulièrement sur ce que les gouvernements locaux peuvent faire – le plus concrètement possible – en matière de mise en œuvre des droits de l'Homme. Et c'est ainsi que le sous-titre – *Des principes universels à l'action locale* – est apparu.

Et c'est aussi pour cette raison que ces mêmes collectivités locales ont décidé d'aider à la création d'une structure dédiée à cette thématique générale : *Droits de l'Homme et gouvernements locaux*.

Cette structure – baptisée Secrétariat international permanent de Nantes - a pris la forme juridique d'une association de droit français aujourd'hui présidée par le Professeur Emmanuel Decaux, professeur de droit international à l'université de Paris II Panthéon-Assas, directeur du Centre de recherche sur les droits de l'Homme de Paris et ancien membre de la sous-commission des droits de l'Homme (quand cette commission existait encore).

Le Secrétariat permanent de Nantes est un objet juridiquement identifié mais plutôt singulier quant aux buts et au fonctionnement qui sont les siens. En effet, s'il fallait faire une comparaison avec le monde économique, je dirais que le Secrétariat permanent de

Nantes est aux organisations non gouvernementales ce que les sociétés d'économie mixte sont aux entreprises privées : c'est à dire un lieu de synergie entre une volonté politique clairement affirmée et les acteurs de la société civile intéressés, le tout avec la souplesse de fonctionnement d'une ONG et un fonctionnement démocratique interne – au sein même du conseil d'administration - qui associe à la décision des responsables politiques locaux et nationaux (puisque le ministère français des Affaires étrangères et européennes) et des acteurs de la société civile travaillant dans le domaine des droits de l'Homme et de la solidarité internationale.

Parmi eux, il y a même une organisation internationale de défense des droits fondamentaux de premier plan, à savoir *Human Rights Watch* représenté par le directeur du bureau français installé depuis peu à Paris, M. Jean-Marie Fardeau.

C'est désormais cette structure associative « mixte » qui organise le Forum mondial des droits de l'Homme tous les deux ans mais, surtout, son travail essentiel pour les années qui viennent sera de favoriser la mise en réseaux des acteurs locaux, en agissant pour leur développement et leur animation.

C'est dans cette perspective que nous avons accepté de reprendre le flambeau du travail engagé depuis deux ans par la Diputacion de Barcelone, en partenariat avec l'Institut catalan des droits de l'Homme. Pour tout vous dire, nous ne nous attendions pas du tout à être sollicités pour cette tâche. Et c'est avec quelque surprise que, lors du Congrès mondial de Cités et gouvernements locaux unis qui s'est déroulé à Jeju en Corée du sud en novembre dernier, nous avons appris que la Diputacion de Barcelone nous proposait de lui succéder.

Mais nous avons accepté parce qu'il nous semblait essentiel que les gouvernements locaux se saisissent du débat sur les droits de l'Homme à l'échelle mondiale. En effet, il est de plus en plus question, sur le plan international, de ce que l'on appelle « la diplomatie des villes ». Moins, d'ailleurs, comme une alternative à une diplomatie des États, évidemment primordiale, que comme un volet complémentaire de l'action en faveur du « mieux vivre ensemble », indissociable du respect de la dignité de tout être humain.

Ce faisant, les villes et les gouvernements locaux qui s'organisent en réseaux pèsent désormais d'un poids non négligeable sur la scène internationale au point – et cela devient de plus en plus évident aux yeux de tous – d'arriver parfois à infléchir les politiques nationales, voire les décisions internationales.

La promotion, la défense et, surtout, la mise en œuvre concrète des droits de l'Homme sur le terrain n'échappent pas à ce mouvement. Un mouvement mondial qui voit les gouvernements locaux devenir des acteurs de premier rang des politiques qui ne sont pas toujours décidées à leur niveau – loin s'en faut ! – mais qui participent souvent à leur application. Et cela, en relation directe avec les institutions et les ONG qui travaillent sur le terrain. Alors que l'on constate, ici ou là, un désengagement des États parfois incapables de relever les défis de la mondialisation.

Cette situation se vérifie notamment en ce qui concerne les droits économiques, sociaux et culturels dont l'application peut relever de la compétence directe des villes et des collectivités locales (je pense par exemple à ce que serait un droit au logement opposable sans que les villes aient leur mot à dire sur son effectivité), mais cette implication des gouvernements locaux peut aussi toucher aux droits civils et politiques.

Certes, même en démocratie, les villes auront du mal à s'opposer à une législation nationale qui, dans le texte ou dans sa mise en œuvre, ne serait pas respectueuse des droits de l'Homme, mais ce n'est pas une raison pour qu'elles ne tentent pas d'agir, seules ou réseaux, pour faire avancer les mentalités, pour convaincre, pour s'opposer s'il le faut à des législations nationales non conforme aux normes internationales des droits de l'Homme.

Agir en réseaux : c'est sans doute là le levier qui va permettre aux pouvoirs locaux d'agir avec un maximum d'efficacité. Et ces pouvoirs locaux ont cet immense avantage de pouvoir dialoguer entre eux avec une assez grande liberté, en arrivant à dépasser les logiques étatiques. Ô certes, les situations sont souvent très inégales d'un pays à un autre : politiquement d'abord, avec des processus de démocratisation parfois inachevés – et c'est, dans certains cas que nous connaissons bien, un euphémisme – ou des degrés de décentralisation très différentes. Tous les maires ou présidents de province n'ont pas les mêmes pouvoirs à travers le monde. Les relations avec le pouvoir central sont encore assez souvent des liens contraignants.

Il y a aussi des disparités économiques qui appellent une nécessaire solidarité entre les acteurs des pays industrialisés, ceux des pays émergents et les acteurs des pays les moins favorisés.

Il n'empêche que des espaces de liberté, des espaces de libre dialogue, d'échange d'expériences et de bonnes pratiques arrivent à se créer, au-delà de ces disparités, grâce au développement des réseaux internationaux.

Et pour ce faire, toutes les occasions sont bonnes. Des occasions comme celle qui nous rassemble aujourd'hui – et j'en profite pour remercier les organisateurs de cette rencontre. Mais aussi les occasions – permanentes - que les technologies de communication nous procurent. C'est ainsi que nous avons développé, sur le site internet du Secrétariat permanent de Nantes, une plate-forme internet collaborative en trois langues accessibles gratuitement à toutes et à tous.

Nous allons bien sûr mettre cette plate-forme au service du travail sur la *Charte-agenda des droits de l'Homme dans la ville* pour que la discussion en cours sur le texte même de cette charte se poursuive jusqu'à sa rédaction définitive. Et je profite de l'occasion qui m'est donnée pour lancer un appel aux gouvernements locaux intéressés à ce travail. Venez nous rejoindre ! Nous avons besoin de toutes les contributions et, seule, l'union fait la force !

Nous allons d'ailleurs organiser lors du prochain Forum mondial des droits de l'Homme à Nantes, une réunion de travail des experts qui sont associés à cette rédaction, avec – en plus de cette réunion – une table ronde publique ouverte à tous les participants intéressés. Cette table ronde aura lieu jeudi 3 juillet lors de la journée qui sera consacrée au thème *Gouvernance locale et droits de l'Homme* et nous espérons que beaucoup de représentants des pouvoirs locaux et d'organisations de terrain pourront y participer.

Le travail en réseau est aujourd'hui essentiel. J'en suis persuadé. Pour autant, il est une menace dont il faut avoir conscience : la menace de l'éparpillement et de l'effet d'annonce.

On voit, en effet, ici ou là des réseaux se constituer sur tel ou tel thème de travail, poussés par telle ou telle organisation nationale, régionale ou internationale... Cela montre, à

l'évidence, la richesse des initiatives, le désir partagé de travailler ensemble mais il ne faudrait pas que les réseaux tuent les réseaux. Il est déjà assez difficile de s'y retrouver entre les différentes sollicitations qui nous arrivent sans se sentir obligés d'en rajouter.

De plus, méfions-nous de ces initiatives qui ne sont que le résultat ostentatoire des effets d'annonce de responsables politiques en mal de notoriété et en mal de visibilité internationale, réponse fugitive et vite oubliée après la déclaration finale de certaines réunions internationales dont l'importance se dégonfle dès que les derniers projecteurs se sont éteints.

Le travail en réseau demande des moyens qui ne sont pas toujours au rendez-vous et, surtout, une permanence, une continuité de l'action au-delà des changements électoraux. Et c'est sans doute cela qui est le plus difficile à tenir.

Je n'ai évidemment pas de solutions toutes faites pour répondre à ces menaces. Je porte cette question au débat, à mes yeux indispensables, que les pouvoirs locaux doivent avoir sur le sujet.

Mais la solution pratique qui consiste à externaliser l'animation des réseaux est, sans doute, une bonne chose, du moins en matière de continuité de l'action. Et cela en associant aux responsables politiques, les experts et les représentants de la société civile et des organisations non gouvernementales. Quelque chose qui ressemblerait à une vraie démocratie participative !

Pour revenir au travail sur la Charte-agenda mondiale des droits de l'Homme dans la ville, je pense pour ma part qu'il faudra tenir compte des travaux déjà réalisés au niveau européen par la *Réseau des villes européennes pour les droits de l'Homme* (dont le secrétariat devrait être assumé à partir de décembre 2008 par la Ville de Genève). Ce réseau a élaboré et ratifié une Charte européenne des droits de l'Homme dont il faudra vérifier la compatibilité avec la Charte mondiale en cours de rédaction. Je n'imagine pas une seule seconde qu'un réseau européen puisse fonctionner indépendamment d'un réseau mondial si celui devenait véritablement effectif.

Au niveau international, nous travaillons aussi sur la thématique du racisme et des discriminations : vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe plusieurs coalitions régionales des villes contre le racisme à l'initiative et avec le soutien de l'UNESCO : une coalition européenne dont la Ville de Nantes assume la vice-présidence et la Ville de Nuremberg la présidence ; une coalition latino-américaine présidée par Montevideo ; une coalition arabo-maghrébine présidée par Casablanca et une coalition asiatique. Les villes qui adhèrent à ces différentes coalitions se sont engagées, de manière très concrète, sur un plan d'actions en dix points. Et nous avons le projet, en partenariat avec l'UNESCO, de lancer la coalition internationale à Nantes à l'occasion du prochain Forum mondial des droits de l'Homme.

Je conclurai par un propos à la fois modeste et ambitieux. Modeste, parce que le travail des villes et des pouvoirs locaux comme acteurs à part entière du combat pour le respect des droits de l'Homme ne fait que commencer et parce qu'elles ont l'obligation d'apporter la preuve que cela peut avoir un sens et, surtout, que cela peut permettre d'améliorer l'effectivité des droits sur leurs territoires. Il y a encore beaucoup de sceptiques au niveau intergouvernemental, comme au niveau des organisations non gouvernementales qui craignent même, parfois, que l'émergence des gouvernements locaux dans le débat sur les droits de l'homme puisse être un arbre qui cache la forêt des responsabilités étatiques.

Ambitieux, mon propos le sera néanmoins parce que je suis intimement persuadé que nous sommes au début d'une redécouverte des droits de l'Homme par les peuples pour lesquels ils ont été écrits – 60 ans après l'adoption de la Déclaration universelle des Nations unies - et je suis aussi convaincu que la réaffirmation – ô combien nécessaire ! – de leur universalité passe par l'action locale. A condition d'être capable de faire vivre ce que l'on nomme désormais l'alliance des civilisations au niveau des villes et des gouvernements locaux. Et pas seulement au niveau des États. La Charte mondiale des droits de l'Homme dans la ville doit être un socle commun, une référence et un outil au service de cette ambition. Elle s'écrira non seulement avec un comité d'experts déjà existant mais aussi avec tous les hommes et toutes les femmes de bonne volonté.

Toutes les initiatives et toutes énergies seront utiles. Tous les partenariats aussi, à l'échelon international comme à l'échelon local. Si, comme le disait le penseur politique français Tocqueville, la vie locale est l'école de la démocratie, elle doit désormais être tout autant l'école des droits de l'Homme.